



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Service

### Inspection Pédagogique Régionale

Réf/ CG/CP/RD/

2016-2017 n°414

Dossier suivi par  
Mme Catherine PIETRUS  
IA-IPR de LVR Créeole (ff)  
Chargée de mission  
CASNAV

Courriel  
[Ce.ipr@ac-guadeloupe.fr](mailto:Ce.ipr@ac-guadeloupe.fr)

Téléphone  
0590 47 814 08

Fax  
0590 47 81 52

Localisation  
Parc d'activités la  
Providience  
ZAC de Dothémare

Adresse postale  
B.P.480  
97183 Les Abymes cédex

Les Abymes, le 15 novembre 2016

Le Recteur de l'académie de la Guadeloupe  
Chancelier des universités  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale

A

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement

### Objet : Pilotage de la mission CASNAV-UPE2A

#### Prise en charge des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA)

Référence : Circulaire 2012-141 du 02-10-2012 « Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés »

#### Prise en charge des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

Référence : Circulaire 2012-142 du 02-10-2012 « Scolarisation et scolarité des enfants issus de famille itinérantes et de voyageurs »

Annexe : Procédure d'accueil et d'affectation des EANA dans le 2<sup>nd</sup> degré

Madame, Monsieur,

Pour cette rentrée 2016, j'ai confié le pilotage de la mission CASNAV-UPE2A à Madame Catherine PIETRUS.

En ma qualité de Recteur, je suis particulièrement attentif à la scolarisation des élèves allophones arrivant dans l'Académie de la Guadeloupe : le texte de cadrage et de pilotage « vade-mecum, accueil, affectation et scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) » est en cours de préparation. Dans l'attente, je vous fais part de mes orientations retenues et définies pour faciliter la scolarisation des EANA dans notre académie.

### 1- Rôle du CASNAV

Le CASNAV est une cellule d'expertise auprès du Recteur sur le dossier des élèves nouvellement arrivés en France et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Ce centre académique a pour vocation de faciliter l'accueil, la prise en charge et le suivi des élèves dont la maîtrise de la langue est insuffisante pour suivre les apprentissages en classe. Par son rôle formateur, il apporte des conseils et propose un accompagnement des écoles et des établissements, par des actions de formation initiale et continue, par la création et la diffusion d'outils pédagogiques et par l'apport des ressources indispensables à l'enseignement du français de scolarisation.

Pour assurer cette mission, Madame PIETRUS peut compter sur la collaboration de :

Madame PREVOT Mirella, coordonnateur du CASNAV

Monsieur LACKMY Xavier, référent académique UPE2A pour le premier degré



Madame SALONDY Marie-Line, référente académique UPE2A pour le second degré.

Monsieur Emmanuel PENE, coordonnateur et référent académique premier et second degré à l'antenne des îles du Nord.

Elle encadre les dix-huit enseignants du second degré missionnés pour prendre en charge l'ensemble des EANA identifiés dans notre académie :

**BASSIN GRANDE –TERRE NORD :**

- LAURENT Myriam, collège Charles de GAULLE, Morne-à-L'eau
- RISSER Adeline, collège Alexandre MACAL, Saint-François
- NOËL Anne-Sophie, collège Olympe RAME-DECORBIN, Sainte-Anne
- TROUILLEFOU Marcy, collège Eugène YSSAP, Sainte-Anne

**BASSIN GRANDE-TERRER SUD :**

- PRIOUX Nadine, collège Edmond BAMBUCK, Le Gosier
- BEAUFREERE Julien, collège Nestor de KERMADEC, Pointe-à-Pitre
- PAUL-CALIXTE Marie, collège Nestor de KERMADEC, Pointe-à-Pitre
- POSTROS Audrey, collège du Raizet, Les Abymes
- JALCE-STEWART Guylène, collège Aurélie LAMBOURDE, Les Abymes

**BASSIN BASSE-TERRER NORD :**

- BERNARD Emilie, collège BOIS-RADA, Sainte-Rose

**BASSIN BASSE-TERRER SUD :**

- PELLETIER Philippe, collège Suze ANGELY, Vieux-Habitants
- ASSOR Laura, collège Sylviane TELCHID, Capesterre-Belle-Eau

**BASSIN MARIE-GALANTE :**

- MANICORD Katia, collège de Grand-Bourg, Marie-Galante

**BASSIN ILES DU NORD :**

- DIETRICH Liliane, collège Soualiga, Saint-Martin
- LE FUR Lucie, collège Monts des Accords, Saint-Martin
- REVOL Georges, collège Quartier d'Orléans, Saint-Martin
- REVOL Sylvie, collège Robert WEINUM, Saint-Martin
- ROUVELOU Fabienne, collège Mireille CHOISY, Saint-Barthélémy

**2- L'accueil des EANA et des EFIV au second degré**

**A) Profil des EANA**

Un Elève Allophone Nouvellement Arrivé (EANA) maîtrise une ou plusieurs autres langues que le français langue de scolarisation. Il est entré sur le territoire national depuis moins de douze mois. Il peut avoir des compétences en langue française et être de nationalité française.

« *La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son Ecole* ».<sup>1</sup>

**B) Profil des EFIV**

La circulaire 2012-142 concerne « *les élèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école. Les déplacements ne favorisent pas la continuité scolaire et les apprentissages. Or, ils ne doivent faire obstacle, ni aux projets de scolarité des élèves et de leurs parents, ni à la poursuite des objectifs d'apprentissage définis par le socle commun de connaissances et de compétences*

<sup>2</sup> »<sup>2</sup>

Les EFIV seraient plus particulièrement issus des familles itinérantes et scolarisés pendant une période qui correspondrait à leur séjour sur le territoire. Un EFIV peut

<sup>1</sup> *Bulletin officiel n°3 du 11 Octobre 2012*

<sup>2</sup> *Circulaire 2012-142 du 02-12-2012 : « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs »*



être francophone, de nationalité française, allophone ou étranger. Ils ont droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres élèves.

### C) L'accueil

L'accueil doit être un moment clé dans la scolarisation des élèves, puisqu'il correspond au premier contact avec l'établissement qui fonctionne différemment des établissements de leur pays d'origine. Pour les élèves n'ayant pas été scolarisés antérieurement, ce peut être le premier contact avec l'Ecole.

Beaucoup d'établissements sont habitués à accueillir des élèves allophones et d'autres devront apprendre à y faire face. C'est la raison pour laquelle toutes les équipes éducatives doivent être sensibilisées à l'arrivée, l'accueil et la scolarisation des EANA. Ces derniers peuvent arriver tout au long de l'année scolaire.

La qualité de l'accueil doit contribuer à renforcer la confiance des parents. L'équipe éducative doit tirer profit de cette relation avec les parents pour avoir les informations relatives à une bonne scolarisation de leurs enfants. Ils doivent comprendre le fonctionnement de l'école. Ils pourront adhérer notamment au comité de parents d'élèves.

## 3- La scolarisation des EANA et des EFIV

### A) Procédure de prise en charge dans le dispositif UPE2A

Les élèves allophones nouvellement arrivés en France, âgés de 11 à 18 ans, sont reçus au Rectorat de la Guadeloupe ou à l'antenne de Saint-Martin. Le service de la DIVISAC procède aux vérifications d'usage pour la constitution du dossier administratif qui sera transmis au CASNAV.

Deux modalités d'évaluation de positionnement sont alors envisagées : en UPE2A de secteur ou groupée par pôle (**Annexe 1** : procédure 2<sup>nd</sup> degré).

Le bilan des résultats, établi par les enseignants d'UPE2A évaluateurs, dans le cadre d'une commission d'harmonisation avec différents partenaires, notamment, le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP) et l'assistante sociale, est transmis pour validation au CASNAV. Suite aux propositions du CASNAV, l'affectation est prononcée par la DIVISAC ou le SAIO.

Dans le cas où un EANA ne serait pas passé par la DIVISAC, je souligne l'importance du signalement des EANA dans la mesure où le Rectorat doit renseigner l'enquête ministérielle. Il est nécessaire de procéder au recensement précis des élèves allophones pour refléter la situation réelle.

### B) L'évaluation de positionnement

Pour l'évaluation en **UPE2A de secteur**, après l'accord du chef d'établissement, le CASNAV adresse par courrier, à la famille, une convocation pour la passation des tests et les formalités d'accueil (assistance pour la famille, conseils d'orientation et de santé).

En plus de cette organisation habituelle *in situ*, il est prévu dans l'année deux temps d'évaluation de positionnement **groupée par pôles** organisée par le CASNAV dans les trois collèges suivants :

- le collège Nestor de Kermadec (Pointe-à-Pitre) ;
- le collège du Raizet (Les Abymes) ;
- le collège Edmond Bambuck (Le Gosier).

Ces deux temps d'évaluation sont groupés sur deux mois, septembre et février. Les enquêtes académiques et ministrielles montrent en effet une arrivée plus conséquente d'EANA en septembre et en février.



L'antenne des îles du Nord a privilégié l'évaluation au fur et à mesure de l'arrivée des élèves.

« Les résultats de ces évaluations permettront d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées. Il convient de permettre à l'élève d'intégrer au plus vite une classe fréquentée par les enfants d'un âge le plus proche possible du sien. »<sup>3</sup>

Un écart de deux ans peut être pratiqué selon les besoins de l'élève. « On veillera à ce que les élèves allophones arrivants ayant été scolarisés dans leur pays d'origine soient inscrits dans les classes ordinaires correspondant à leur niveau scolaire sans dépasser un écart d'âge de plus de deux ans avec l'âge de référence correspondant à ces classes. »<sup>4</sup>

### C) La prise en charge

Il peut y avoir proposition de prise en charge en UPE2A ou d'inclusion totale une classe ordinaire.

### D) Les modalités de la prise en charge en UPE2A

*L'UPE2A est un dispositif ouvert dans un établissement. Ce dispositif implique de la disponibilité, et de la réactivité de la souplesse et de l'adaptabilité.*

*12 heures minimum seront consacrées à l'enseignement dans le dispositif UPE2A.*

**L'enseignant en UPE2A peut être amené à se déplacer pour évaluer et prendre en charge des élèves inscrits dans des établissements éloignés de celui où se situe le dispositif. Il pourra participer à des temps de formation et devra participer à des temps de réunion.**

*Cependant, compte tenu des mouvements de population que connaît la Guadeloupe, les postes fixes seront amenés à être transformés en poste itinérant, de façon à ce que tous les EANA soient pris en charge dans l'établissement le plus proche de leur lieu de résidence.*

#### a) Les missions spécifiques de l'enseignant en UPE2A

L'enseignant d'UPE2A a pour mission :

- D'enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France.
- D'organiser le dispositif collectif en élaborant un projet articulé avec le projet d'établissement, concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction de l'évaluation de ses compétences :
  - Au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire dégressive de 12 heures minimum dans le second degré est organisée avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit ;
  - Sauf situation particulière, la durée de scolarité d'un élève dans un tel regroupement pédagogique ne doit pas excéder l'équivalent d'une année scolaire ;
  - Un élève accueilli dans une UPE2A peut donc intégrer quel que soit le moment de l'année une classe du cursus ordinaire dès qu'il a acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, et dès qu'il a été suffisamment familiarisé

<sup>3</sup> Circulaire 2012-141 du 02-10-2012 : « Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés »

<sup>4</sup> Circulaire 2012\*141 du 02-10-2012 : « Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés »



avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école ou de l'établissement.

- D'organiser les réunions de concertations en interne avec les équipes pédagogiques :
  - Pour assurer un suivi personnalisé des élèves, des contacts réguliers doivent être établis entre l'enseignant de l'UPE2A et les enseignants des classes ordinaires de l'établissement et notamment des classes de rattachement, quand l'établissement est différent de celui où se trouve l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.
  - De planifier les rencontres avec les familles, de veiller en lien avec le chef d'établissement et le CPE à la participation des élèves aux activités éducatives culturelles et sportives et à leur participation prévues dans le projet d'école ou le projet d'établissement.
  - De veiller à la validation des compétences du socle commun et à la mise en œuvre d'un projet personnalisé d'orientation : le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser.
  - De permettre la délivrance des attestations dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences : le livret personnel de compétences et les éléments constitutifs du livret scolaire témoignent des progrès accomplis et de la validation des acquis de l'élève.
  - De contribuer à l'acquisition d'une formation générale (DNB, CFG, DELF) ou à la délivrance d'une attestation de compétences.
  - De travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques et le CASNAV en tant que personne ressource en mesure d'adapter les situations d'apprentissages.
  - De s'assurer que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun.
  - Il rendra compte régulièrement aux parents d'élèves, aux chefs d'établissements et à l'IA-IPR de lettres, à l'IEN chargé de la mission CASNAV.

**b) L'enseignant d'UPE2A, une personne ressource**

Le professeur de collège apporte sa contribution tant par sa présence effective que comme ressource susceptible de mettre à disposition des outils d'évaluation adaptés et harmonisés.

Néanmoins, l'enseignement du français comme langue de scolarisation ne saurait être réalisé par le seul professeur de l'UPE2A : l'ensemble de l'équipe enseignante est impliquée.

**c) Couvrir les besoins de l'académie**

*« La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son Ecole ».*<sup>5</sup>

En conséquence, l'enseignant est rattaché administrativement à un établissement mais pourra en fonction des besoins concernant la scolarisation des EANA et des projets du CASNAV être amené à se déplacer dans d'autres établissements et dans d'autres écoles.

**E) Les formations M@gistère**

<sup>5</sup> Bulletin officiel n°3 du 11 Octobre 2012

## ANNEXE

### PROCEDURES D'ACCUEIL ET D'AFFECTATION DES E.A.N.A DANS LE 2<sup>nd</sup> DEGRE      Public : de 11 à 18 ans

PROCEDURE 1 : évaluations groupées de septembre et février

PROCEDURE 2 : évaluations en UPE2A de secteur tout au long de l'année

<b>1<sup>er</sup> ACCUEIL DES FAMILLES à la DIVISAC pour inscription.</b>
---



Pour améliorer la prise en charge des EANA, je vous encourage à mettre en œuvre des sessions Magistère en ce qui concerne les élèves allophones :

- Qu'est-ce qu'un élève allophone ?
- Accompagner un Elève Allophone Nouvellement Arrivé (EANA) ;
  
- Enseigner la lecture à un élève allophone.

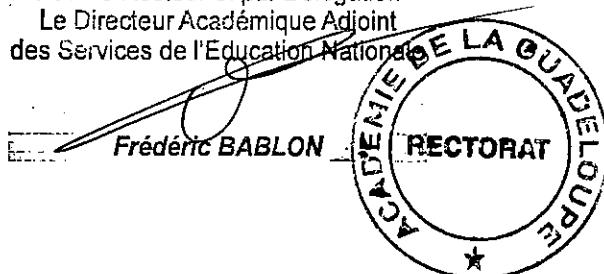
De même, vous pouvez encourager les enseignants exerçant dans les établissements accueillant fréquemment des élèves allophones à obtenir la certification FLS. C'est une démarche personnelle qui leur permettra de mieux prendre en charge les élèves allophones dans leur classe. Ils devront avoir des connaissances théoriques sur la didactique des langues, la question du plurilinguisme. Des formations académiques leur seront proposées, régulièrement, en ce sens.

L'équipe du CASNAV se tient disponible pour accompagner tous les enseignants volontaires à se préparer à cet examen. Cette formation ne sera que bénéfique aux enseignants, qui pourront améliorer leur pratique de classe. Ils trouveront des renseignements sur la page dédiée à la préparation de la certification du site académique :

[https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/lettres/preparer\\_certification\\_complementaire\\_flefls](https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/lettres/preparer_certification_complementaire_flefls)

Si vous le jugez nécessaire, le CASNAV peut proposer un accompagnement aux enseignants des classes ordinaires par la mise en place de stages d'équipes. Cette formation sera pensée et élaborée à partir de besoin clairement identifiés, animée par un formateur, le coordonnateur du CASNAV, le référent CASNAV du second degré et des enseignants d'UPE2A volontaires.

Pour le Recteur et par Délégation  
Le Directeur Académique Adjoint  
des Services de l'Education Nationale



## DIVISAC<sup>1</sup>

Constitution du dossier administratif de l'EANA

## EPLE, UPE2A

Accompagnement du CASNAV<sup>2</sup>

Positionnement  
pédagogique  
Enseignants  
UPE2A

Analyse du  
parcours  
COP<sup>3</sup>

Analyse de la  
situation sociale  
Assistante sociale<sup>3</sup>

Analyse de la  
situation  
médicale  
Médecin/Infirmier<sup>3</sup>

Bilan de l'évaluation → positionnement → Proposition d'affectation<sup>4</sup>

## AVIS DU CASNAV<sup>5</sup>

11-15 ans

DIVISAC<sup>6</sup>

Affectation en collège de  
secteur avec ou sans suivi en  
UPE2A

16-18 ans

SAIIO<sup>6</sup>

Affectation en lycée

SUIVI de la  
scolarisation<sup>7</sup>

Référent EANA

### POSITIONNEMENT INITIAL

- En UPE2A de secteur
- Ou groupé par pôle et coordonné par le CASNAV, avec 2 sessions annuelles dans les pôles d'évaluation groupée :
  - .Nestor de Kermadec (Pointe-à-Pitre)
  - .Raizet (Les Abymes)
  - .Edmond Bambuck (Le Gosier)

2 Le CASNAV accompagne toujours  
Le chef d'établissement dans  
l'organisation de ce temps  
d'évaluation (tests...).

3 Parallèlement, 2<sup>ème</sup> ACCUEIL DES  
FAMILLES par l'ASS, le COP,  
l'Infirmière avec l'EANA pour  
analyse de la situation globale.

### 4 PROPOSITION d'affectation des partenaires pour validation par le CASNAV sur :

- le niveau d'affectation  
(de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale)
- la durée de la prise en charge en  
UPE2A si besoin et aménagement  
du parcours individualisé.

### 5 AFFECTATION par la DIVISAC ou le SAIIO sur propositions<sup>8</sup> du CASNAV.

Transmission des livrets de  
positionnement corrigés et des  
propositions pédagogiques  
élaborées par le CASNAV aux EPLE  
(collèges, lycées)

### 6 Désignation d'un référent EANA

Le chef d'établissement désigne un  
référent EANA coordonnateur du  
suivi de l'élève en EPLE (lettre de  
mission). Ce référent EANA est en  
lien direct avec le CASNAV.

Le CASNAV s'assure que l'élève  
affecté (via DIVISAC) est bien  
inscrit. Le référent EANA transmet  
au CASNAV les données  
concernant les enquêtes  
ministérielles et académiques.